

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 050/2022

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER
Séance du 2 décembre 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	8	
Votants	8	
Procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
22/11/2022		

L'an deux mil vingt-deux, le deux décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine
MM MARCOU Christian, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre, SIMON Philippe, COUDERT Loïc

Absents : M. PIESSSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommée secrétaire de séance : SIMON Philippe

Objet : PLAN D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS HORS PAB – AMENAGEMENT ACCES ESPACES VERTS LIAISONS DOUCES – CHEMINEMENT PMR – TOUR DU LAC - 2023

Ci-dessous : tableau de contractualisation CD

	Montant estimé	2021	2022	2023	Total	
Cheminement PMR	50 000 €			12 500 €	12 500 €	25,00%

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau de financement définitif après signature des devis

Le coût global de ces travaux s'élève à 49 080,25€ HT (travaux + maîtrise d'œuvre).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le déclenchement des aides du Conseil Départemental dans le cadre de cette opération au fur et à mesure de l'avancée de ces travaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ **APPROUVE** Le plan de financement suivant :

ESPACES PUBLIC HORS BOURG	49 080,25€ HT	
Conseil Départemental Contrat 2023 25%		12 270€
DETR Espaces publics hors AB 35% minoré		17 178€
Amendes de Police 20%		9816,25€
TOTAL 80%		39 264,25€
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE 20%		9816,00€

✓ **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires,

Pour copie conforme

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 2 décembre 2022
Le Maire, Martine DUMONT

Affichée le :
Transmise au contrôle de légalité le :



Transmis au représentant de l'État le :
Publié le: ..3.décembre.2022.....